

ANNEXE 1

Calendrier des opérations électorales relatif à l'organisation des élections des représentants des usagers au conseil d'administration, à la commission de la recherche et à la commission de la formation et de la vie universitaire

Scrutin du jeudi 1^{er} décembre 2022

Opérations électorales	Prescriptions réglementaires	Echéancier opérations électorales de l'UL
Affichage des listes électorales dans tous les sites	Au moins 20 jours avant le scrutin	Au plus tard le 10 novembre 2022
Demandes de rectification des listes électorales	Inscription d'office	Jusqu'au jour du scrutin
Date limite de la demande d'inscription sur les listes électorales des usagers dont l'inscription est subordonnée à cette obligation	Au plus tard 5 jours francs avant la date du scrutin	Au plus tard le vendredi 25 novembre 2022
Date limite de dépôt des candidatures et contrôle de leur éligibilité	15 jours francs maximum et 5 jours francs minimum avant la date du scrutin	Le vendredi 18 novembre 2022 à 12 heures
Délai de saisine du comité électoral consultatif en cas de constat d'inéligibilité	Dans les 24 heures qui suivent l'examen et le constat d'inéligibilité	
Délai de substitution d'un candidat inéligible	Deux jours francs à compter de l'information du délégué de liste	
Affichage des candidatures et professions de foi		A partir du 21 novembre 2022 – 16h
Date limite d'établissement des procurations		Mercredi 30 novembre 2022 à 16 heures
Déroulement du scrutin		Jeudi 1 ^{er} décembre 2022 9h-17h (9h-14h pour les sites délocalisés)
Dépouillement	Jour du scrutin	Jeudi 1 ^{er} décembre 2022 à partir de 17 h
Proclamation et affichage des résultats	Dans les 3 jours suivant la fin des opérations électorales	Vendredi 02 décembre 2022 (après avis du comité électoral)